

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Nicolas Rochat et consorts - Processus de Bologne : Vers une marchandisation progressive des études ?

La minorité de la commission, composée de Mme et MM. les députés Christiane Jaquet-Berger, Raphaël Mahaim, Denis-Olivier Maillefer, Nicolas Rochat et Claude Schwab, demande au Grand Conseil de renvoyer le postulat au Conseil d'Etat.

Il faut d'abord reconnaître que tous les membres de la commission s'accordent pour demander une évaluation du processus de Bologne, évaluation qui permettrait de mettre en lumière les inévitables effets pervers de cette réforme fondamentale des études et de proposer des correctifs. Mais la divergence fondamentale consiste dans le calendrier des opérations.

Si la réforme est globalement positive, il ne faut pas trop attendre pour mettre en lumière les aspects qui font difficulté :

- Les risques de scolarisation des études.
- La comparaison entre les exigences demandées pour obtenir des crédits.
- La question du contrôle des présences.
- L'impact réel de Bologne sur la mobilité.
- L'articulation entre Bachelor et Master.
- Les débouchés professionnels pour les titulaires du seul Bachelor.
- Les conséquences économiques de la réforme pour les étudiants (en particulier pour ceux qui doivent travailler).
- Etc.

Tout en prenant acte du travail qui se fait à l'Université (autant au niveau des facultés que de l'Alma mater dans son ensemble) pour améliorer ce qui peut l'être et tout en reconnaissant qu'un bilan dépasse largement le cadre d'une seule université, la minorité de la commission est persuadée que la mise en place d'une feuille de route d'évaluation continue de la réforme serait bénéfique tant comme outil de gestion interne que comme moyen de communication externe.

Certaines facultés ont mis en place le processus de Bologne depuis plus de cinq ans. Il y a donc déjà beaucoup d'éléments qui méritent explicitation et analyse. Des bilans peuvent et doivent déjà être tirés pour éviter une sclérose prématurée du système. Le travail est certes en cours, mais une meilleure communication pourrait contribuer à améliorer la mise en place de la réforme.

Par ailleurs, si les commissaires minoritaires ont été rassurés par les réponses du recteur à certaines des questions du postulat (en particulier sur la politique d'ouverture de l'Université de Lausanne et sur sa

volonté ferme de ne pas augmenter les taxes d'études), ils souhaitent que ces réponses ne restent pas dans le cadre confidentiel d'une commission, mais qu'elles puissent être données dans le rapport qui est demandé par les postulants.

Nonobstant le statut d'autonomie accordé à l'Université, il importe de maintenir et de développer les synergies et la communication avec le parlement.

Par ailleurs, pour donner suite à la suggestion d'une des commissaires, il serait judicieux d'étendre cet état des lieux aux autres institutions concernées par la réforme de Bologne ; en effet, les HES ont vu leur fonctionnement mais aussi leurs objectifs modifiés par l'introduction de cet espace européen de formation, avec des passerelles possibles entre différentes écoles de niveau tertiaire.

C'est pourquoi nous demandons au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Saint-Légier – La Chiésaz, le 21 avril 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Claude Schwab*